



MINISTÈRE DU COMMERCE  
ET DE L'INDUSTRIE

Abidjan le, 24 novembre 2021

## COMMUNIQUÉ

### PRIX MAXIMA DU SUCRE

Le Ministre du Commerce et de l'Industrie porte à la connaissance des opérateurs économiques et des populations que les prix maxima des différentes qualités de sucre demeurent inchangés sur toute l'étendue du territoire et sont fixés comme indiqués dans le tableau joint au présent communiqué.

Le Ministre du Commerce et de l'Industrie invite les grossistes, les demi-grossistes et les détaillants au strict respect des prix maxima et tient à rassurer les populations de la prise de dispositions nécessaires pour assurer un approvisionnement régulier du marché.

Le non-respect des prix maxima expose les contrevenants à des sanctions prévues par la réglementation.

Infoline : **27 20 22 95 28 / [info@commerce.gouv.ci](mailto:info@commerce.gouv.ci)**

**Souleymane DIARRASSOUBA**

Immeuble Postel 2001, 18<sup>ème</sup> étage  
BP V 142/143 Abidjan Tél: (+225) 27 20 22 95 28  
E-Mail: [info@commerce.gouv.ci](mailto:info@commerce.gouv.ci)

[facebook.com/commerceindustrie225](https://www.facebook.com/commerceindustrie225) [www.commerce.gouv.ci](http://www.commerce.gouv.ci)